



N° 46

CLR- Union SNUI - SUD Trésor

Boite 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44
Fax 01.43.48.96.16 - E-mail : clr@snuisudtresor.fr - <http://www.snuisudtresor.fr /clr/>

MARE FISCUM, MARE NOSTRUM, Bulletin National de Liaison du Comité des retraités

Avril 2011

EDITO

Il a 94 Ans et tout le monde en parle.....

Stéphane HESSEL. Indigné, lucide, clair, enthousiaste, dynamique, porteur d'Histoire, de mémoire, de valeurs et d'espoir, une preuve vivante des bienfaits de la transmission, des indispensables solidarités intergénérationnelles, de la nécessité éternelle du combat citoyen.

Tous les adhérents du CLR, à leur façon, apportent la preuve qu'ils ont conscience que la cessation d'activité, tout comme le fait de prendre de l'âge, ne sont pas synonymes d'abandon de tout ce qui a pu les construire, de tout ce qui a marqué leur vie .

Le 31 Mars dernier à l'AG du CLR, les 120 camarades présents, ont apporté également, la démonstration de leur envie de continuer de vivre ce syndicalisme qu'ils ont construit, ce syndicalisme qui reste le seul outil que se sont donné celles et ceux qui n'ont toujours vécu que du seul fruit de leur travail, pour les défendre, pour leur permettre de participer encore et toujours à la vie citoyenne et démocratique pour une société plus juste, plus humaine, plus solidaire.

Pour qualifier cette AG du CLR en citation nous nous servirons de ce message que nous avons reçu de notre camarade invitée Annie CLAVEL du SNES-FSU intitulé «Mille mercis» et qui précisait, «vraiment, ce fut une super journée que celle passée avec vous, un accueil impeccable, amical, chaleureux Beaucoup de travail en peu d'heures, un repas excellent dans sa riche simplicité et merci à tous, notamment tous ceux et celles qui ont aidé au service et qui ont été adorables ! Que du bonheur».

Nous savons que pour de multiples et différentes raisons beaucoup d'adhérents aimeraient mais ne peuvent participer à cette AG annuelle. C'est pourquoi le bureau du CLR va engager une réflexion pour envisager, en plus de cette AG annuelle, et dans la mesure de nos moyens humains et financiers, d'autres possibilités de quelques rencontres décentralisées.

LE 31 MARS DERNIER UNE ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DE LIAISON DES RETRAITES : DENSE, ACTIVE

Malgré de nombreuses défections justifiées de camarades fidèles à ce rendez vous annuel, ce sont 120 adhérents qui ont participé à cette Assemblée Générale. Si l'ordre du jour était chargé, actualité oblige, la matinée de travail n'a paru ni longue, ni ennuyeuse à l'ensemble de l'assistance studieuse et participative.

➤ LA VIE DU CLR :

De façon très classique pour toute AG de notre organisation la trésorière en titre, Clo PERETTI, a présenté le bilan du CLR dont les comptes ont été approuvés par les superviseurs et par un vote unanime de l'AG. Dans son compte rendu d'activité le Président Christian STEENHOUDT a remercié l'ensemble des camarades du bureau ainsi que tous les correspondants départementaux du CLR pour le travail effectué tout au long de l'année 2010. Il a rappelé les actions menées par le CLR en particulier dans le cadre du dossier retraites. L'action menée en direction de la mutuelle en ce qui concerne le montant des cotisations réclamées aux camarades ne percevant qu'une pension partielle est au point mort, le Président de la Mutuelle Serge Brichet n'ayant pas répondu à notre dernier courrier et aucune réunion bilatérale avec notre organisation syndicale n'a pu être organisée. Il a souligné le poids important des 14 Millions de retraités pour 25 Millions d'actifs qui est une des justifications fortes de la prise en charge syndicale de cette nouvelle donne qui sert d'alibi au politique pour justifier des régressions sociales touchant directement les actifs, mais qui est aussi utilisée pour culpabiliser les retraités et leur faire jouer le rôle de boucs émissaires. Dans ses analyses, ses propositions, ses actions la justification du CLR se trouve toujours portée par la nécessité de défendre l'intérêt des retraités, en conjuguant majoritairement cette défense dans le cadre d'une solidarité intergénérationnelle, dans le cadre d'un débat citoyen.

Pour 2011 en plus du dossier pouvoir d'achat, du dossier protection sociale, du dossier fiscalité, le CLR devra se battre sur le refus de mettre en place une caisse de répartition et pour conserver la budgétisation de nos pensions prévues dans le statut général de la fonction publique qui est un thème intergénérationnel avec les fonctionnaires actifs et citoyen au regard de la conception de l'Etat et du rôle qu'il doit jouer. Le dossier appelé « dépendance » et qui concerne la perte d'autonomie irréversible est également un dossier qui répond à ces critères d'intérêt particulier, de solidarité intergénérationnelle, de débat de société. Le CLR a fait connaître ses positions sur ce dossier dans un de ses derniers bulletins et cette position s'est forgée sur des valeurs, sur les positions exprimées par la FGR et votée en Juin 2010 au congrès de Pau, sur les positions du SNUI des années 1990 sur le financement de la protection sociale, et enfin sur le dossier monté par l'UNIRS.

En l'absence de Gérard GOURGUECHON membre du CLR et Président de l'UNIRS qui tenait ce même jour son Assemblée Générale, Christian Steenhoudt a présenté l'excellence du dossier monté par l'UNIRS sur la « dépendance ». Par ailleurs au niveau des évolutions de l'UNIRS, il a souligné le travail de conviction fait par Gérard Gourguechon pour pousser les organisations syndicales membres de l'US Solidaires à organiser leurs retraités et notamment les très grosses structures. En effet sur 50 structures, 7 seulement organisent leurs retraités (nous avec le clr et ses plus de 2100 adhérents, Sud-Rail avec 600 Adhérents, le sna banque de France 300 adhérents, sud caisse d'épargne 153 adhérents, solidaires douanes 30 adhérents, spasmét 12 adhérents) et il existe 17 structures locales (nombre d'adhérents non communiqué). Cette situation a amené à avoir un débat au sein de l'AG du CLR qui s'est traduit par le vote du règlement modifié (voir ci après) afin de préciser la nature de la cotisation que le CLR doit être amené à payer à l'UNIRS.

➤ LE CLR et la FGR-FP

Michel SOUFFLET est intervenu pour présenter un compte rendu rapide du congrès de la FGR qui s'est tenu à PAU en juin 2010 et auquel participaient 18 camarades du CLR. Il a ensuite rendu compte des travaux de la commission spécialisée permanente de la FGR sur le service public et rappelé toutes les remises en cause qui se traduisent par une volonté politique de démanteler le statut général de la fonction publique. Enfin sur le débat engagé concernant l'avenir de la FGR il a donné la position du CLR en développant les arguments qui plaident pour le maintien, voir le renforcement de la FGR dans toutes ses composantes actuelles.

Bernadette PAUGAM a présenté les travaux de la commission protection sociale de la FGR dont les derniers travaux ont mis l'accent sur les problèmes du maintien à domicile. La FGR qui est présente dans les CODERPA s'est emparée depuis longtemps du sujet perte d'autonomie. La réunion a été consacrée à l'examen de 2 documents. Le premier concernait les relevés de l'enquête «handicap santé 2008» de la Direction de la Recherche, des études de l'Evaluation et des Statistiques qui faisaient le point sur l'autonomie des seniors vivant à domicile et le deuxième document présentait une radiographie du secteur de l'aide à domicile avec les structures existantes et leurs rôles. Pour la Fonction Publique la suppression depuis 2009 de l'aide interministérielle a des incidences notables pour les personnes à faibles revenus.

Dans le cadre de cette commission, Philippe BOUFFARTIGUE a, pour sa part, souligné l'importance de plus en plus grande que devraient prendre les Agences Régionales de Santé (ARS- voir article dans le bulletin N°43 du CLR).

Denis PALLANT est ensuite intervenu pour présenter les positions et revendications de la FGR en matière de fiscalité qui sont proches de celles de notre organisation et qui ont permis la mise au point du dossier pour l'organisation de la conférence de presse nationale commune qui s'est tenue le 18 Mars.

➤ INTERVENTION du SECRETAIRE GENERAL de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires :

Laurent Gathier est intervenu sur 3 points. Le conflit des retraites de l'an dernier qui a été marqué par des actions menées dans l'unité syndicale, qui a permis des évolutions positives de l'opinion publique sur une nécessaire meilleur redistribution des richesses.

Il a ensuite fait le point sur les motivations et la campagne des actions menées dans tous les services par notre Organisation Syndicale et baptisée « On veut Respirer ». Les trop nombreuses suppressions d'emplois, plus de 20 000 au cours des 10 dernières années, cumulées avec des empilements d'objectifs, de statistiques de tous ordres sur tous sujets à tous moments rendent aujourd'hui plus qu'exécrables les conditions de travail des agents de tous les services. Il souligne que les expressions du syndicat face au ministre du Budget et de la Fonction Publique sont constamment portées par la défense de l'emploi, des missions à accomplir et par le refus d'accepter comme incontournable l'argument ministériel de la dette publique qui est due en grande partie à des choix fiscaux qui vident les caisses de l'Etat. Enfin par le biais de l'IMT gagnée suite à la grève de 1989, le syndicat a su obtenir des avancées pécuniaires, certes insuffisantes mais qui ont bénéficié à tous les agents 350 euros (annuels) la première fois et 150 euros (annuels également) la toute récente. Très insuffisantes par comparaison avec les efforts fournis dans le cadre d'une mauvaise fusion des deux administrations, dans le cadre de suppressions d'emplois, de chamboulements des structures, il n'en reste pas moins que dans une période de rigueur, de gel des rémunérations, ces avancées permettent de considérer que cet outil que représente l'IMT doit continuer d'être utilisé. Enfin un plan de qualifications important qui se traduit par des améliorations de carrière pour de nombreux agents a été obtenu et vient d'être prorogé pour 3 ans.

➤ INTERVENTIONS DE NOS INVITEES :

Comme il est de coutume dans nos AG et congrès les interventions des invité(e)s se situent en fin de séance.

Annie CLAVEL, Représentante Nationale des professeurs retraités du SNES-FSU, a souligné le très bon travail que nous effectuons en commun au sein de la FGR, a rappelé les participations du Président du CLR à l'Assemblée Générale annuelle des militants du SNES, et enfin, résidente à Grenoble, elle a tenu à dire son plaisir de travailler avec notre camarade Francis PERNOIS au sein de la FGR de l'Isère.

Annick MERLEN, Secrétaire Générale de la FGR, a présenté toutes les actions menées par la FGR ainsi que toutes les démarches entreprises pour présenter et défendre nos revendications en matière de pouvoir d'achat et sur le dossier dépendance en particulier. Au niveau du pouvoir d'achat la FGR veut impulser plus la prise en compte des dépenses contraintes qui pèsent lourdement sur les budgets et qui doivent donc servir au calcul des revalorisations des pensions, revalorisations aujourd'hui insuffisantes.

En matière de dépendance, la FGR a été reçue par la ministre en charge du dossier, Mme BACHELOT, et elle s'investira dans les différents groupes de travail qui sont mis en place, tout comme elle développera ses positions à Etienne CANIARD, nouveau Président de la Mutualité Française. Enfin Annick a fait un point rapide sur le débat qui a été lancé concernant l'avenir de la FGR et qui verra se mettre en place une commission nationale et sera ensuite à l'ordre du jour du prochain congrès à Narbonne. Elle a souligné que très majoritairement les remontées concernant ce débat font ressortir un très fort attachement à la FGR.

Composition du bureau du CLR élu à l'Assemblée Générale

Président	Christian STEENHOUDT
Trésorière	Clo PERETTI
Trésoriers adjoints	Gisèle FREY Jacques SELVES
Superviseurs des comptes	Monique CLAIRET Francis SALVAN
Secrétariat	Mitou Noui Denis PALLANT
Chargé de l'informatique	Henri HERRERA
Représentants le CLR à la CE Nationale de la FGR	Michel SOUFFLET
Dans les Commissions nationales Permanentes de la FGR :	
Fiscalité	Christian STEENHOUDT Denis PALLANT
Fonction Publique	Michel SOUFFLET Monique CLAIRET
Protection Sociale	Philippe BOUFFARTIGUE Bernadette PAUGAM
Membres du bureau	René BAUMES Raymond BODIGUEL Jocelyne BOIVIN Michel BRUGNEAUX Michèle COMBES Guy FLEURIAL Danièle GODKINE Jean-Pierre NOIRE Jacques PELAMOURGUES Alain RENAUD Daniel ROTH

REGLEMENT INTERIEUR DU CLR - AG du 31 MARS 2011

Article 1 : Election du bureau du comité de liaison

L'élection du bureau du CLR est prévue par l'article 5 des statuts de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires au moment de l'AG annuelle. Le Président du Comité est élu, soit à l'AG soit lors de la première réunion qui suit cette AG par les membres du bureau. Le bureau élit également un trésorier et deux trésoriers adjoints ainsi que deux Superviseurs des comptes. L'ensemble des règles et obligations déterminées par la trésorerie nationale s'applique à la tenue de la trésorerie du CLR.

Article 2 : Fonctionnement du bureau

Le Bureau se réunit avant chaque Conseil Syndical de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (généralement chaque lundi après-midi et mardi matin qui précèdent le début des travaux du conseil syndical). Il peut également se réunir en cas de besoin à la demande du Président ou du tiers de ses membres. Chaque mardi de chaque semaine des membres du bureau assurent, au siège du syndicat, une permanence téléphonique ainsi que l'ensemble des tâches qui se rapportent à la vie du comité. C'est le bureau du Comité et en particulier le Président qui assurent les relations avec le bureau national de la FGR-FP et son Secrétaire général. Un membre du bureau au moins doit être candidat aux fonctions de membre de la Commission Exécutive Nationale de la FGR. Le bureau désigne les délégués du CLR au Congrès de la FGR. Il désigne également le ou la camarade qui sera le ou la représentant(e) de droit de l'Union (plus de 2000 adhérents) à la CE Nationale de la FGR ainsi que les camarades membres permanents des commissions nationales spécialisées (fiscalité, fonction publique, protection sociale) de la FGR. Le suivi et la mise à jour du fichier de la FGR, pour les adhérents de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sont assurés par les membres du bureau qui font vivre la permanence du mardi.

Article 4 : Relations avec l'UNIRS

C'est le bureau du Comité et en particulier le Président qui assurent les relations avec le bureau national de l'UNIRS et son Président. C'est le bureau qui désigne les délégués au Congrès de l'UNIRS. Les adhérents du CLR sont membres de l'UNIRS par le biais de leur structure nationale et par le paiement d'une seule cotisation forfaitaire **(qui ne doit pas être déterminée en fonction du nombre d'adhérents et donc ni progressive, ni proportionnelle)** au niveau national. Tant au niveau national que local les relations avec les structures de l'UNIRS se font par le biais des militants du CLR, l'UNIRS doit fonctionner politiquement selon les mêmes principes et pratiques que l'US Solidaires.

Article 5 : Vie du CLR au niveau national

- a) Le site informatique spécifique aux retraités est enrichi par le bureau du CLR avec l'aide des membres du secrétariat national chargés de l'outil informatique.
- b) Le bulletin du CLR, «MARE FISCUM, MARE NOSTRUM» est un lien national supplémentaire entre tous les Adhérents du CLR. Sa parution doit être régulière avec pour objectif une dizaine de numéros par an.
- c) Le suivi des adhérents est effectué par un travail constant de rapprochement avec l'équipe de la Trésorerie du Bureau National et en tant que besoin avec les trésoriers et les secrétaires de sections locales des actifs.
- d) Le suivi, la mise à jour, l'information à donner au réseau des correspondants locaux du CLR (Article 6) sont assurés par le bureau. Une réunion nationale de l'ensemble des correspondants locaux peut être organisée.

Article 6 : Vie du CLR au niveau local

Le réseau des Correspondants locaux du CLR doit fonctionner sur la base d'au moins un correspondant par département. Ce correspondant est chargé plus particulièrement d'assurer les relations avec la section locale des actifs dont les adhérents du CLR sont membres afin qu'ils reçoivent l'ensemble des informations de leur section et la convocation à l'AG départementale.

Les correspondants locaux du CLR peuvent également organiser des réunions spécifiques des retraités de leur département.

Par comparaison avec celui voté lors de l'AG de l'an dernier, cette version comprend une seule proposition de changement qui est dans l'article 4 à propos de la cotisation que l'on paye à l'UNIRS. La proposition est entre parenthèse et en gras.

Ce nouveau règlement a été voté à l'unanimité des 120 présents moins 2 abstentions.

**COMITE DE LIAISON DES RETRAITES
UNION SNUI-SUD TRESOR SOLIDAIRES**

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVEC 2,1% DE REVALORISATION DES RETRAITES ET DES PENSIONS, COMMENT FAIRE FACE ?

Chaque jour amène son lot de nouvelles et très fortes augmentations tous azimuts : électricité, gaz, carburants, dépenses contraintes, nourriture, etc., etc....

La réponse gouvernementale est une politique de rigueur qui amplifie les baisses de pouvoir d'achat pour tous alors que l'augmentation générale aurait dû être à la hauteur des évolutions constatées du coût de la vie.

Cette trop faible augmentation et uniquement en pourcentage rend encore plus insupportable la vie des retraités et pensionnés aux revenus les plus faibles. Au-delà de l'augmentation générale ils doivent absolument bénéficier de mesures spécifiques.

Dans une situation économique qui permet aux banques de dégager des bénéfices énormes et aux financiers de s'allouer des rétributions scandaleuses, cette politique de rigueur est inacceptable, elle doit être combattue et le Comité de Liaison des Retraités de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires s'associera à toute action unitaire qui serait mise en œuvre par le mouvement syndical et associatif.

Comment le Gouvernement FILLON a calculé cette revalorisation :

Les pensions et retraites seront revalorisées de 2,1% au 1^{er} avril 2011.

La commission économique de la nation (chargée de déterminer l'inflation prévisionnelle pour l'année en cours) s'est réunie mardi 29 mars. Elle a arrêté une prévision d'inflation de 1,8% pour 2011.

En 2010 l'inflation prévisionnelle avait été fixée à 1,2%. L'inflation constatée en janvier 2011 a été de 1,5%. Comme le prévoit la loi un ajustement au titre de 2010 va s'appliquer à la revalorisation des pensions pour 2011 : + 0,3%.

La ministre de l'Economie et des Finances a donc annoncé une revalorisation des pensions et retraites de 2,1% au 1^{er} avril 2011 (1,8% + 0,3%).

Le ministre du travail a lui annoncé une hausse de 4,7% de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA qui remplace le minimum vieillesse). Elle passe à 742,32€ pour une personne seule et à 1211,37€ pour un couple.

SUITES DES RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF POUR

Bonification d'un an par enfant non prise en compte dans le calcul du taux de pension.

Neuf tribunaux administratifs ont rendu plusieurs décisions sur les recours déposés par les camarades concernés, il paraît donc utile de faire le point sur ce dossier.

Rappelons que ces camarades ont pu obtenir une amélioration de leur taux de pension car ils remplissaient les trois conditions suivantes (cf. article paru dans le n°33 de mars 2010).

- 1- l'arrêté ministériel leur concédant la pension avait été pris entre le 17 mai 1990 et fin janvier 1997.
- 2- avoir eu au moins un enfant.
- 3- être titulaire d'une pension dont le taux était inférieur à 80%.

Situation au 31 mars 2011

- 96 recours pour excès de pouvoir ont été déposés, 9 par des camarades de catégorie C, 7 de catégorie B et 80 de catégorie A. Parmi les 96 requérants figurent 3 veuves de camarades décédés et les héritiers de 2 camarades décédés après avoir déposé leur mémoire introductif d'instance.

- 60 camarades avaient reçu le mémoire en défense du ministre auquel ils ont répondu par un mémoire en réplique (l'analyse de ces deux documents a été faite dans le journal du CLR n°36 de juin 2010).

- 9 tribunaux administratifs (Bastia, Clermont-Ferrand, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Rennes, Rouen et Strasbourg) sur les 22 TA concernés ont rendu des décisions en faveur de 30 camarades (dans un délai variant de 4 à 10 mois).

- Seuls les TA de Bastia (1 seul recours), d'Orléans (1 décision sur 3 recours) et de Rennes (5 sur 10 recours) ont rendu un jugement (après inscription au rôle et délibéré) ; dans les 6 autres TA, la décision a été prise par ordonnance du Président du tribunal.

- Enfin, **novation importante**, le ministre a informé, en mars, plusieurs T.A. qu'il n'y avait plus lieu de statuer puisqu'il avait donné satisfaction à 6 requérants en éditant un nouveau titre de pension prenant en compte la bonification pour enfant. Les intéressés avaient introduit leur instance entre le 16/11 et le 18/12/2010. Le ministre, sans doute lassé de perdre systématiquement dans tous les recours et devant tous les tribunaux, a décidé de s'incliner sans plus attendre.

Certains de ces 6 camarades ont reçu, du greffe du TA, en même temps que le mémoire en défense du ministre, un modèle de lettre de désistement de leur recours. Nous conseillons à chaque camarade concerné de se contenter de répondre au TA « *qu'il prend acte de la décision du ministre de procéder à une nouvelle liquidation de la pension prenant en compte la bonification pour enfant* ». Cette formulation devrait leur permettre de percevoir les intérêts moratoires demandés dans le mémoire introductif d'instance.

Toutes les décisions donnent satisfaction sur le fond à nos 30 camarades qui obtiennent TOUS une augmentation de leur taux de pension ; mais les effets financiers ont été limités, en application de l'article L.53 du code des pensions, à 4 ans et à l'année du dépôt du recours. **TOUS ont donc bénéficié d'un rappel d'arrérages de pension de 5 ans, les décisions prenant effet au 01.01.2006. Les rappels ont été payés. Ils varient de 1800 €** (pour un ex CC 4 ayant eu 1 enfant et dont le taux de pension a été porté de 79 à 80%) à **18000 €** (pour un ex CH 1 ayant eu 3 enfants et dont le taux est passé de 75 à 80%).

Le syndicat n'envisage pas d'aller en cassation devant le Conseil d'Etat.

- **Tous ces requérants verront leur pension mensuelle améliorée**, selon leur indice de retraite et l'augmentation de leur nouveau taux de pension, à raison de 2% par enfant ; soit de 34 € dans le premier cas ci-dessus à 290 € dans le second.

- Les informations tirées des anciens titres de pension, transmis par nos 96 camarades, permettent de recenser 13 situations différentes. L'augmentation du taux sera ainsi de :

- 1 point, pour ceux (4 camarades) dont le taux était déjà de 79%, (plafond 80%).

- 5,5 points, pour ceux (14) dont le taux était de 75% et ayant eu 3 enfants.

- 12 points, (y compris la majoration pour avoir eu au moins 3 enfants) pour un camarade ayant eu 5 enfants et dont l'ancien taux était de 55%.

- 14,2 points, (y compris la majoration ci-dessus) pour un camarade ayant un taux initial de pension de 66% et qui compte tenu de la majoration pour ses 7 enfants verra sa pension portée à 100% du traitement de son indice de retraite.

Nous sommes heureux d'indiquer que ces deux dernières situations concernent des camarades de catégorie C.

Ma première AG d'adhérent au CLR

Bientôt la retraite, vivement la retraite, j'en peux plus, fini le stress, fini les objectifs, fini la pression fini et enfin le calme, la liberté, le repos, pouvoir souffler et vivre enfin ma vie à moi, et surtout couper définitivement tout contact, direct ou indirect, avec ce monde du travail devenu insupportable ...

Voilà sans doute aujourd'hui l'aspiration la plus partagée par tous les agents des Finances en activité. Une aspiration sans aucun doute aussi légitime que motivée. Une aspiration qui conduit même à occulter de plus en plus souvent le traditionnel pot de départ avec les collègues. Il faut dire que la collaboration et le climat étaient parfois devenus un peu tendus.

Si une page se tourne avec la fin de la vie professionnelle, une autre s'écrit avec la retraite. La vie de retraité, ce paradis tant attendu, a aussi ses difficultés. D'abord le pouvoir d'achat qui en prend un coup. La situation tant vantée des fonctionnaires sur le sujet et à laquelle on avait fini par croire, apparaît beaucoup moins idyllique dès le premier versement de la pension. Il faut s'adapter. Le pire c'est qu'en regardant l'évolution du pouvoir d'achat des retraités des dernières années, on s'inquiète un peu de l'avenir. La vie toute en rose et tant attendue s'assombrit un peu. Comme quoi heureusement qu'il y a le syndicat pour défendre le beefsteak pendant, mais aussi après, la vie active.

La retraite, pourvu qu'on ne s'y soit pas préparé, c'est aussi le risque de la rupture du lien social. S'il est agréable les premières semaines de se retrouver seul pour enfin faire tous les travaux en attente et bouquiner tout ce qu'on n'a eu le temps de lire depuis des mois, cette solitude, même recherchée, peut aussi finir par peser.

Quoi qu'il en soit, préparée ou pas, pesante ou radieuse, la retraite c'est comme avec le service militaire. Pour aspirer à la quille pendant tout son déroulement, on en parle tout le reste de sa vie en n'évoquant que les bons souvenirs. C'est pareil pour la vie professionnelle quand on en est sorti.

Voilà un peu plus d'un an que je vis heureux et occupé en retraite quand je reçois l'invitation à participer à l'AG du CLR (le comité de liaison des retraités). En activité les AG éloignées étaient toujours un peu dissuasives. Là c'est à Paris ! Il faut dire que c'est national et qu'après tout le Pas de Calais, avec le TGV n'est pas le plus mal loti. Et puis pour avoir fait une AG par an depuis le début de ma vie professionnelle, l'instinct naturel, aiguïlé par la curiosité, fait que je m'inscris presque naturellement, et puis, l'âge aidant et malgré

les attentions appelées et répétées de mon médecin, le menu du repas constitue un point de l'ordre du jour à l'attractivité croissante au fil. J'étais donc dans la salle avec quelques minutes de retard ce 31 mars 2011 à Paris pour ma première AG de retraité, adhérent au CLR et bien sûr à jour de sa cotisation.

On est en national et ça se sent tout de suite. La qualité des orateurs au service des sujets traités concernant la vie des retraités fait qu'on ne voit pas le temps passer et qu'on regrette de devoir quitter ce menu de l'esprit pour celui de l'estomac qui avait pourtant été un motif d'adhésion non négligeable à ma participation.

En cours de séance j'avais remarqué quelques participants que j'avais croisés au cours de ma vie militante et perdus de vue après que je sois redevenu simple adhérent après ma mut en 2003. Quel plaisir de retrouver des copains ! Le plus difficile c'est de trouver une place à table avec tous à la fois.

Il y a aussi ceux qu'on ne connaît pas mais que ceux que vous connaissez connaissent et que par conséquent vous finissez par connaître vous aussi et que vous avez déjà envie de retrouver l'an prochain parce que bien évidemment l'an prochain on ne peut qu'y être.

Aujourd'hui, la vie au travail est souvent difficile au point que l'on souhaite couper définitivement les ponts avec tout ce qui peut la rappeler dès qu'on en a eu la possibilité. On s'aperçoit pourtant assez vite qu'il a eu de bons moments qu'on a partagés avec des collègues et qu'une fois en retraite, comme avec le service militaire, c'est de ces bons moments là dont on se souvient avec nostalgie. Mais surtout qu'il est agréable de pouvoir en retrouver les complices une fois par an à l'AG du CLR ! C'est du soleil dans le cœur au moins pour toute la semaine qui suit.

Je reste convaincu qu'il faut toujours partager ses bonnes recettes de la vie. Celle là en fait partie et je ne saurais trop vous inciter à l'essayer si ce n'est pas encore fait. Seul écueil sans doute, si tout un chacun suit ce conseil, la salle de la rue de Montreuil risque d'être passablement trop étroite l'an prochain. Ah ! Une chose aussi ; ne prenez pas un train trop tôt dans l'après-midi pour le retour, vous verrez qu'il est particulièrement difficile de s'arracher de là.

Un merci appuyé aux copains du Bureau National qui ont assuré le service en restant aux petits soins pour nous servir et nous contenter tout au long du repas.

Patrick ROFFIAEN